

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2005037**

**Signataire : CAPC**

**OBJET :ZAC du Marcreux : approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) présenté par la SIDEC pour l'année 2004**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la convention publique d'aménagement de la ZAC du Marcreux confiée en 1989 à la SIDEC,

Vu le compte-rendu annuel de la ZAC du Marcreux présenté par la SIDEC pour l'année 2004 ,

A la majorité des membres du conseil, Mme GUILIANOTTI s'étant abstenue,

**DELIBERE :**

Article unique : approuve le compte-rendu annuel aux collectivités locales (CRACL) de l'année 2004 présenté par la SIDEC pour la ZAC du Marcreux comprenant l'état des dépenses et des recettes arrêtés au 31/12/2004, le bilan prévisionnel et le plan prévisionnel de trésorerie.

Le Maire